Le double sens vélo, c'est permis !

Pourquoi ?

Suite aux évolutions du Code de la route, 32 rues de la zone 30 km/h sont désormais à double sens pour les vélos dans le centre-ville de Bourg-en-Bresse.

Objectifs : favoriser des trajets plus courts et plus directs pour les cyclistes, leur éviter les grands axes dangereux et ralentir les automobilistes.

Comment ça marche ?

Les cyclistes empruntent à contresens certaines rues à sens unique signalées par des panneaux. Une bande cyclable ou un espace de circulation leur est réservé, à contresens des voitures, marqué par des pictogrammes peints au sol.

Comment le reconnaître ?

Ce pictogramme peint au sol indique aux cyclistes le double sens.

Indique aux cyclistes qu'ils peuvent emprunter la rue à sens unique.

Indique aux automobilistes, à l'intersection d'une voie, la présence de vélos dans le sens contraire des voitures.

Indique aux automobilistes la présence de vélos à contresens de la circulation.

Carte de la zone 30 et des doubles sens vélo

Itinéraires malins

Deux premiers itinéraires malins sont jalonnés, d'autres suivront !

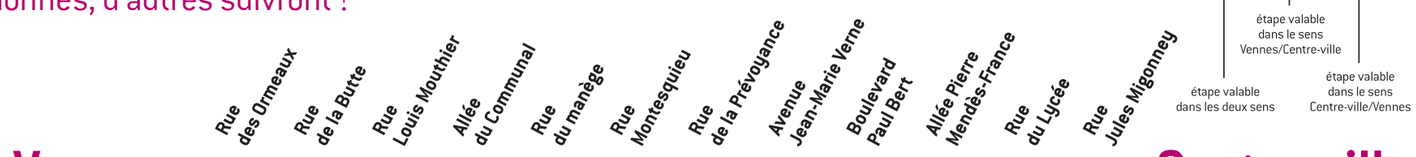

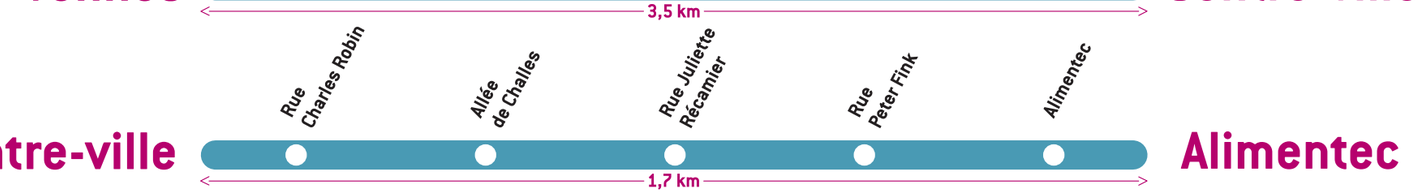

Ayez les bons réflexes !

Zone 30, mode d'emploi

Pour le Code de la route, une zone 30 est un ensemble de voies où la vitesse est limitée à 30 km/h et dont les entrées et sorties sont annoncées par une signalisation spécifique. (Retrouvez le périmètre de la zone 30 au dos de ce dépliant)

En zone 30 km/h

• les piétons peuvent traverser en tout point de la chaussée, et non pas seulement sur les passages piétons.

• la priorité à droite est la règle, d'où la disparition des "Cédez le passage".

• Les cyclistes peuvent cohabiter avec les automobilistes, sans nécessairement recourir à des bandes ou pistes cyclables.
Depuis juillet 2010, les rues à sens unique de la zone 30 km/h sont mises à double sens pour les vélos, sauf dispositions contraires si les conditions de sécurité ne le permettent pas.

• Les bus participent à la modération de la circulation et cohabitent avec tous les autres usagers de la route.

La rue pour tous en zone 30 km/h

En auto, moto, scooter

- Je roule à 30 km/h maximum
- Je partage la voirie avec les vélos, les piétons dans le respect des autres...
- J'applique le principe de priorité à droite
- Je suis attentif aux contresens vélos indiqués par des panneaux et marquages au sol
- Je ne stationne pas sur une bande cyclable, en double file, sur un trottoir, sur une place réservée aux personnes handicapées
- Je vérifie qu'il n'y ait pas de cycliste ou piéton avant d'ouvrir ma portière de voiture

A vélo

- Je roule à 30 km/h maximum
- Je partage la voirie dans le respect des autres usagers
- J'applique le principe de priorité à droite (sauf panneau de signalisation contraire)
- Je suis prudent aux croisements des contresens.
- Je roule au pas dans les aires piétonnes
- Sur les trottoirs, je tiens mon vélo à la main (seuls les enfants de moins de 8 ans peuvent rouler sur les trottoirs)

En roller

Les personnes pratiquant le roller sont considérées par le Code de la route comme des piétons.

- Je roule au pas dans les rues piétonnes

A pied

- Je marche sur les trottoirs
- Je suis prioritaire quand je traverse, tout en respectant le principe de prudence
- Je tiens la main de mes enfants pour traverser la chaussée, ils sont plus vulnérables !

A vélo : les réflexes sécurité !

- → Je ne roule pas trop près des véhicules en stationnement.
- → Je respecte le Code de la route : je m'arrête au feu rouge, je n'emprunte les sens interdits que s'ils sont autorisés et signalés comme tels, je respecte les priorités à droite.
- → Je tends le bras pour indiquer un changement de direction, j'utilise mon avertisseur sonore pour me signaler.
- → Je porte un casque et je suis visible : j'équipe mon vélo d'éclairages (avant et arrière) j'utilise un vêtement réfléchissant la nuit.
- → Je ne téléphone pas, je n'ai pas d'écouteurs sur les oreilles.
- → Je vérifie que mes pneus sont bien gonflés, et que mes freins fonctionnent bien.

Ville de Bourg-en-Bresse, service Communication - photos : ©Ville de Bourg-en-Bresse/S. Buathier - Septembre 2010

Vos contacts déplacements

Mairie de Bourg-en-Bresse
Service Déplacements : 04 74 45 70 60
Place de l'Hôtel de Ville - 01000 Bourg-en-Bresse
www.bourgenbresse.fr

Transports en commun, TUB - CarPostal
AlloTub : 04 74 45 05 06
Espace Transport Public, immeuble Paul Claudel
2, rue du 19 mars 1962 - 01000 Bourg-en-Bresse
www.tub-bourg.fr

Bourg 2020 pour une Ville durable et solidaire — Déplacements

Changeons d'ère !

"En voiture, en bus, à vélo, à pied, partageons la ville..."

Ville de Bourg en Bresse

www.bourgenbresse.fr